

-- Enseignements de Spécialité --

↳ Les Enseignements de Spécialité proposés

Tarifs et nombre de devoirs → ↓ ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE	Classe de 1 ^{ère} PAR AN			Classe de Tale PAR AN		
	Nb	Numérique	Papier	Nb	Numérique	Papier
Histoire des arts	6	104 €	107 €	6	107 €	109 €
Histoire, Géo. / Géopolitique et sciences politiques	12	209 €	213 €	12	213 €	218 €
Humanités, littérature et philosophie	6	104 €	107 €	6	107 €	109 €
Langue, littérature et culture étrangère : Anglais	12	209 €	213 €	12	213 €	218 €
Littérature, langue et culture de l'Antiquité : Latin*	6	104 €	107 €	6	107 €	109 €
Mathématiques	12	209 €	213 €	12	213 €	218 €
Numérique et sciences informatiques	12	209 €	213 €	12	213 €	218 €
Physique / Chimie	12	209 €	213 €	12	213 €	218 €
SES	12	209 €	213 €	12	213 €	218 €
SVT	12	209 €	213 €	12	213 €	218 €
BAC BLANC écrit dans la spécialité non retenue en Tale	-	12 €	12 €	-	-	-
BAC BLANC écrit dans les 2 spécialités conservées en Tale	-	-	-	-	24 €	24 €

Ces tarifs incluent le service de tutorat par mail dans toutes les disciplines. Nos prix sont nets (frais de port inclus).

Options supplémentaires

Envoi des devoirs par mail : 14 € / matière / an	Tutorat téléphonique : 40 € / matière (dans la limite de 14 appels par matière) Humanités, littérature et philosophie / Langue, littérature et culture étrangère : Anglais / Mathématiques	Matériel pédagogique par poste et espace personnel : 25 € (à ajouter au tarif Support Numérique)
--	---	--

↳ **L'Ecole avec les Cours Académiques :** Les Cours Académiques de France (C.A.F.) créés en 1953 sont un établissement privé d'enseignement à distance sous contrôle pédagogique de l'Education Nationale et membre de la FNEP (Fédération Nationale de l'Enseignement Privé).

↳ **A qui s'adressent nos cours :** Cet enseignement concerne les élèves déjà scolarisés dont l'établissement ne propose pas la ou les spécialités qu'ils souhaitent étudier.

↳ **Un accès «ETABLISSEMENTS» pour faciliter les échanges et la communication avec votre établissement scolaire :** Les Cours Académiques de France propose un accès «ETABLISSEMENT» qui permet à la vie scolaire de visualiser l'ensemble des élèves inscrits et de consulter, pour chacun, le relevé de notes et appréciations dès qu'un devoir est corrigé.

Vous appréciez, en temps réel et en autonomie, le travail des élèves qui nous ont été confiés et l'intégrer à leur dossier scolaire.

↳ Déroulement de la scolarité

Une organisation efficace

Sitôt l'inscription réalisée, l'élève reçoit sous forme numérique et/ou papier :

- **Les coordonnées postales ou électroniques de son/ses professeur(s)** pour l'envoi **des devoirs à la correction.**
- **La totalité des livrets de cours et devoirs.** Tous nos livrets sont en couleur rendant le travail plus attractif (extraits de cours consultables sur internet). Nous nous permettons d'insister sur le fait que nos cours, devoirs et corrigés sont rédigés par des professeurs diplômés (professeurs des écoles, certifiés, agrégés, maîtres de conférence à l'université) tous en exercice.

Chaque séquence comprend :

- **Une synthèse de cours** illustrée d'exemples récapitulant les notions fondamentales du programme. De nombreux renvois au manuel sont faits au niveau du cours car il est important que l'élève prenne l'habitude de considérer son livre comme un outil indispensable. Sur internet, vous pouvez en début d'année acheter vos livres neufs ou d'occasion et, à la fin de l'année les revendre (comme par exemple sur : amazon.fr, rakuten.com, gibertjoseph.com, momox.fr) ou vous les procurer sur le site des éditeurs au format numérique.
- **Des exercices autocorrectifs** permettant à l'élève de tester les connaissances nouvellement acquises.
- **Un devoir à envoyer au professeur correcteur** composé d'exercices ou questions allant du plus simple au plus élaboré.

Le professeur :

- **Dans un délai de 8 à 10 jours**, le professeur retourne le devoir corrigé, noté et annoté.
- **Le devoir retourné est accompagné d'un corrigé type** précis et rédigé avec soin et méthode.

Le trimestre :

- Tout au long du trimestre, un relevé de notes est disponible dans l'Espace Personnel de l'élève. Les professeurs l'alimentent en temps réel avec les notes, appréciations et corrigés types des devoirs qu'ils corrigent.
- Via votre espace personnel et dédié, vous avez également accès au téléchargement du bulletin de notes trimestriel de votre enfant.

↳ Assistance et suivi pédagogique

L'équipe pédagogique :

Nos professeurs correcteurs sont tous des enseignants en exercice ou des retraités de l'Education Nationale sélectionnés par notre directeur pédagogique pour leurs compétences et leur disponibilité. Ils accordent une importance toute particulière aux questions de méthode, de technique : capacité à gérer son temps, à intégrer et restituer les connaissances, à présenter un devoir, etc

Le suivi pédagogique :

Dans notre organisation, les devoirs sont directement envoyés aux professeurs. Les élèves sont donc assurés d'être suivi de façon permanente tout au long de l'année par le même professeur dans une matière donnée, condition indispensable au suivi pédagogique.

De plus, il n'est pas rare que certains élèves ne comprennent pas une notion de cours ou se posent des questions sur un exercice. Nos enseignants peuvent les accompagner pour lever les difficultés par le biais du service de **Tutor@t téléphonique ou mail**.

Via un formulaire dédié, chaque élève peut poser, directement à son professeur, une question précise et personnelle dans la matière de son choix. Une réponse adaptée et ciblée lui sera apportée par mail (cette assistance concerne toutes les matières) ou par téléphone (en Humanité, littérature et philosophie / Langue, littérature et culture étrangère : Anglais / Mathématiques) afin de lever rapidement la difficulté.

↳ Réception du matériel pédagogique

Nous vous proposons trois formules :

- **Par la poste** : cours imprimés.
- **Par téléchargement via votre espace personnel** : pour cette formule, vous avez besoin d'un ordinateur ou d'une tablette ainsi que d'une connexion à internet.
- **Par la poste et par téléchargement.**

↳ Envois des devoirs par mail

Ce service permet aux élèves qui le souhaitent d'envoyer à la correction leurs devoirs par mail. L'élève rédige son devoir, le scanne et l'envoie directement à son professeur correcteur.

Une solution plus rapide, plus économique qui permet également une plus grande réactivité dans la correction des copies !

Renseignements et inscriptions :
05 58 45 74 97
contact@coursacademiques.fr

1. Envoi des cours

- L'envoi des cours est subordonné à la réception du premier versement.
- Les frais de dossier sont à ajouter au premier versement.
- Pour les élèves situés hors de France métropolitaine, les frais d'expédition des cours sont à ajouter au premier versement (nous consulter).

2. Contrat et conditions de résiliation

- Le contrat d'enseignement consécutif à la demande d'inscription vous est adressé par mail ou par la poste (uniquement sur demande). Ce dernier doit nous être retourné par mail, daté, signé et précédé de la mention « Lu et Approuvé » dès réception. Il prendra effet 6 jours francs après la réception de votre matériel pédagogique. Il prend fin après l'envoi du dernier devoir, ou au plus tard à la fin août de l'année scolaire en cours.
 - Le tutorat par téléphone est un service nominatif et valable pour l'année en cours. Il ne pourra en aucune façon être reporté sur du Cours de Vacances ou sur le Cours Année de l'année suivante ni sur un autre enfant scolarisé aux Cours Académiques.
 - L'expédition des cours est intégralement assurée par les COURS ACADEMIQUES. Les manuels scolaires, les affranchissements des devoirs et de leurs corrigés demeurent à la charge de l'élève.
- En cas de résiliation unilatérale, ainsi qu'il est prévu par l'article 9 de la loi, il sera perçu par l'établissement une indemnité de résiliation égale à 30% du montant total du contrat (fournitures non comprises).

3. Dispositions financières

Concernant les paiements échelonnés, le soussigné s'engage à verser le solde aux dates indiquées sur le bulletin d'inscription et reproduites sur le contrat. En cas de non paiement d'une échéance, les sommes restant dues deviennent immédiatement exigibles, les Cours Académiques de France se réservant le droit de recouvrer les sommes dues par les moyens légaux en vigueur et de suspendre le déroulement de votre formation.

4. Propriété intellectuelle – Droit d'auteur

Les outils pédagogiques mis à votre disposition sont protégés par la loi française et par les conventions internationales en vigueur et à venir relatives à la propriété intellectuelle quel que soit leur support. La mise à disposition de tels outils n'opère aucun transfert de droits de propriété intellectuelle à votre bénéfice. Vous ne disposez que d'un droit d'utilisation personnelle.

Aussi, sauf autorisation expresse des Cours Académiques de France ou des titulaires de droits, et sous réserve des exceptions légales, vous est interdite toute exploitation, notamment toute reproduction, représentation, adaptation, communication au public, mise à disposition du public, totale ou partielle, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit et, de façon générale, toute utilisation autre que le suivi de la formation.

Toute revente est interdite.

Est également strictement interdite toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation des marques, ou, plus généralement, toute atteinte aux autres droits de propriété intellectuelle attachés aux services, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable du titulaire des droits.

Extrait de la loi du 12 juillet 1971 sur l'enseignement à distance ARTICLE 9

« A peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de six jours francs après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève ou son représentant légal, si par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objet du matériel dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue sur le plan d'études. »